

## CP - Le recensement de la population à Colmar

**Le recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 22 février 2025. À Colmar, des agents recenseurs munis d'une carte officielle effectueront les démarches auprès d'un panel de 2 844 foyers.**

Participer au recensement est une obligation. Il est recommandé d'utiliser le questionnaire en ligne, moyen plus rapide, plus simple et moins coûteux. Les codes confidentiels nécessaires à la connexion seront remis par les agents recenseurs ou déposés dans les boîtes aux lettres. En l'absence d'outil informatique, des formulaires papier resteront proposés.

Une réponse rapide facilitera le recueil des informations et évitera aux agents recenseurs de multiplier les passages inutiles. **La Ville remercie par avance ses habitants pour le bon accueil réservé aux agents recenseurs.**

Pour toute information complémentaire, les habitants peuvent contacter le service état civil - élections de la Ville de Colmar au **03 68 09 03 37** ou **03 68 09 03 41**.

### CONTACT PRESSE

Manon Lovasz - Attachée de presse  
Ville de Colmar - Colmar Agglomération  
06 79 80 49 18  
manon.lovasz@colmar.fr